

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DÉLIBÉRATION n° 2018/06/26-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

- Vu** le Code de l'Éducation,
- Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** le décret n°2016-181 du 23 février 2016 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence- Méditerranée,
- Vu** la décision du conseil d'administration de l'association IFMK Marseille en date du 12 juin 2018, de procéder à sa dissolution au profit d'une reprise de ses activités, actifs et personnels au profit de l'université d'Aix-Marseille,
- Vu** l'avis du comité technique en date du 19 juin 2018 portant sur l'objet de la délibération,

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Intégration de l'IFMK au sein d'Aix-Marseille Université**

Le conseil d'administration approuve le principe de d'intégration et de reprise des activités de l'IFMK de Marseille au sein de l'université à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et selon les modalités décrites :

- la reprise de tous les personnels en contrat au jour du transfert, avec proposition de contrat de droit public reprenant les clauses substantielles du contrat privé initial et avec reprise intégrale de leur ancienneté ;
- le maintien des activités de l'IFMK dans les locaux actuels ;
- la reprise intégrale de ses actifs et contrats et conventions en cours ;
- la tarification suivante pour l'année universitaire 2018/2019 : 186 € de droits d'inscription (avec exonération pour les boursiers), 3 300 € de frais de scolarité pour le 1<sup>er</sup> cycle (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année), et 2 800 € de frais de scolarité pour le 2<sup>ème</sup> cycle (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) ;
- l'établissement d'une convention avec la Région, déterminant les modalités de participation et les responsabilités de chacun.

Le montant des frais de scolarité pourra être revu à la baisse dans l'hypothèse d'une attribution de subvention par la Région

**Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 3 abstentions.**

Membres en exercice : 35  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 26 juin 2018

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université

